



## S Y S T È M E D E R É M U N É R A T I O N

### *Lettre ouverte à Bruno Mettling*

*Le 12 mars, les organisations syndicales du groupe sont convoquées à une commission paritaire nationale sur « l'évolution du système de rémunération ». En ne participant à aucun des groupes de travail depuis la dénonciation des accords nationaux, le 20 juillet dernier, le Syndicat Unifié a refusé de cautionner le registre dans lequel la Caisse nationale entendait verrouiller les partenaires sociaux. Il décide aujourd'hui, avant de prendre position sur sa participation à la prochaine CPN, de l'interpeller publiquement.*

*Les patrons du groupe ne peuvent nier l'évidence : c'est désormais un doux euphémisme de dire que malgré tous les efforts déployés, leur projet sur les rémunérations ne rencontre pas un franc succès auprès des salariés. Sur ce dossier très sensible, le groupe s'est encloué dans l'hermétisme et l'autoritarisme de ses dirigeants, là où il aurait fallu initier la plus ouverte des négociations. C'est pourquoi notre démarche simple et transparente, pour peu qu'elle soit partagée, peut offrir une issue à cette situation inextricable.*

*La CNCE a-t-elle évolué dans son approche du dossier ? Entend-elle intégrer nos propositions aux futures négociations ? Maintient-elle, au contraire, la situation de blocage en s'arc-boutant sur son seul projet ?*

*Non seulement les réponses que nous attendons de B. Mettling devront être claires, mais elles conditionneront notre attitude à venir. Vous trouverez ci-après l'intégralité du courrier que nous lui avons adressé.*

« Monsieur,

Vous invitez les organisations syndicales à participer, le 12 mars 2002, à une réunion de la commission paritaire nationale qui doit traiter de « l'évolution du système de rémunération ». Cet intitulé, qui se veut très large, ne nous permet pas de cerner le contenu de ce qu'il recouvre. Nous souhaiterions donc, avant de prendre position, connaître de façon très claire vos intentions concernant divers points qui conditionnent la participation du Syndicat Unifié à cette CPN.

- 1) Vous connaissez notre attachement aux éléments salariaux qui traduisent tant l'expérience des salariés que leur situation familiale. Il est inconcevable que nous acceptions de laisser balayer d'un revers de main ce qui appartient à notre histoire et à notre culture. Nous avons bien compris que l'intégration au salaire de base, de ces éléments existants, ne les sanctuariserait pas. Au contraire, cela impliquerait l'extinction programmée de leur traduction financière dans la composition de la rémunération. Cette extinction prendrait même un effet immédiat dès la première promotion. Nous ne pouvons donc concevoir que leur intégration ne s'accompagne pas de la création d'un système substitutif traduisant, même différemment, la fidélité d'un salarié à notre groupe et la constitution de sa famille.

*Est-il dans vos intentions de substituer aux prime de durée d'expérience, prime familiale et prime de vacances un autre système qui, poursuivant les mêmes buts, pourrait en faire une traduction financière différente ?*

.../...



- 2) Bien que nous ne soyons pas demandeurs de part variable, si toutefois sa mise en place devenait incontournable, elle ne pourrait se concevoir, selon nous, hors du respect des trois paramètres suivants :
- venir en plus de l'existant,
  - être assise sur des objectifs collectifs,
  - être basée sur des critères transparents négociés collectivement.

*En acceptez-vous l'augure ?*

- 3) Si nous sommes en accord sur la nécessité de mettre en place un intéressement national, associant l'ensemble du personnel aux performances consolidées de notre groupe, il va de soi que cela ne peut être en substitution des intéressements locaux qui, pour leur part, associent le personnel aux performances de leur entreprise. Il convient donc de définir précisément le périmètre, les critères, les seuils de déclenchements ainsi que les modalités nationales de versement d'un tel intéressement groupe.

*Avez-vous sur ce point une perception compatible avec la nôtre ?*

- 4) Nous sommes demandeurs d'un mécanisme pluriannuel de revalorisation du point de salaire en référence à l'inflation. Vous avez déclaré être acquis à ce principe.

*Peut-on envisager de le mettre en œuvre dès 2002 ?*

- 5) Notre système de rémunération, ne se limitant pas aux strictes références salariales, intègre de nombreux autres aspects tels que l'appréciation, l'avancement dans l'emploi, la grille de classification et la nomenclature des emplois. Nous vous avons déjà fait part de notre volonté de trouver des solutions apportant plus d'efficacité, de cohérence, de transparence et de lisibilité à tous ces aspects.

Ainsi,

- alors que pour définir les emplois, notre seule référence demeure une nomenclature nationale d'activités préclassées, aujourd'hui obsolète faute d'avoir été maintenue en cohérence avec l'évolution des métiers de notre groupe,
- alors qu'à travers la reconfiguration de 1991 le groupe a recherché plus de cohérence en réduisant le nombre de caisses et en harmonisant leur organisation,

nous considérons que le nombre désormais restreint des métiers exercés au sein du groupe, comme le nombre d'emplois qui en découlent, autorisent l'élaboration d'une nomenclature nationale des métiers et des emplois. Cela contribuerait à une meilleure lisibilité et favoriserait la mobilité interne que vous appelez de vos vœux.

Si nous concevons toutefois que ces dossiers ne puissent être abordés que lorsque ceux précédemment cités auront trouvé une solution, cela nécessiterait cependant que des engagements fermes soient rapidement pris quant aux buts à atteindre dans un calendrier prédéfini. La négociation collective disposerait ensuite du temps nécessaire à la recherche des moyens.

*Êtes-vous disposé à prendre ces engagements ?*

Nous espérons que ce courrier, et surtout les réponses que vous y apporterez, permettront de créer un espace de négociation qui n'existe pas aujourd'hui.

Si tel était le cas et qu'une véritable négociation s'ouvre, entendez des échanges partagés dans une écoute mutuelle prenant véritablement en compte les attentes des partenaires, le Syndicat Unifié serait susceptible d'y participer.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Serge HUBER, Secrétaire Général »

